

A.E.F.E. - Courrier ARRIVÉE			
10 NOV 2017 2933			
Service	O/C	Service	O/C
Direction		Pédagogie	X
Dir. Adjt.		SORES	
Sec. Gén.		SEAC	
SG Adjt		Afrique	
Rel. Elus		Amériques	
Sécurité		Asie	
Juridique		Europe	
DAFCS		Magh. O.I.	
Aide Scolar.		DSI	
Immobilier		ACP Nantes	
Communication		DRH Nantes	

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignés :

La Fondation pour l'éducation à la science dans le sillage de *La main à la pâte*, fondation de coopération scientifique, dont le siège social est situé 43 rue de Rennes, 75 006 Paris ;

Représentée par son président, Monsieur Daniel ROUAN,
d'une part,

et

L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), établissement public national à caractère administratif placé sous la tutelle du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, dont le siège est situé 23 place de Catalogne, 75014 Paris ;

Représentée par son directeur, Monsieur Christophe BOUCHARD ;

Ci-après désignée l'« AEFE » ;

Les deux partenaires désignés ci-après par « les parties ».

Etant préalablement rappelé que :

La Fondation de coopération scientifique *La main à la pâte*, créée par décret en 2011, est fondée par l'Académie des sciences, l'École normale supérieure (Paris) et l'École normale supérieure de Lyon. Elle s'inscrit dans la continuité de l'opération *La main à la pâte*, lancée en 1995 par l'Académie des sciences à l'initiative de Georges Charpak, prix Nobel de physique 1992.

L'objet de la Fondation *La main à la pâte* est d'assurer la coopération scientifique et pédagogique entre différentes institutions, afin d'améliorer la qualité de l'enseignement de la science et de la technologie dans les enseignements primaire et secondaire, tout particulièrement en contribuant à la formation continue des professeurs. Son action, conduite au niveau national et international, est tournée vers l'accompagnement et le développement professionnel des professeurs enseignant la science. Elle vise à aider les enseignants à mettre en œuvre une pédagogie d'investigation permettant de stimuler chez les élèves esprit scientifique, compréhension du monde et capacités d'expression.

Son effort est constamment en prise avec l'ensemble de la communauté éducative – professeurs, formateurs et responsables politiques, universités – et avec les trois ministères les plus concernés par son action nationale et internationale, à savoir le ministère de l'Éducation nationale, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Créée en 1990, l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (**AEFE**) assure les missions de service public d'éducation au bénéfice des enfants de familles françaises résidant à l'étranger ; participe à la coopération éducative en entretenant des relations privilégiées avec la culture, la langue et les établissements des pays d'accueil ; contribue, par la scolarisation d'élèves étrangers, au rayonnement de la langue et de la culture françaises. À ce titre, elle pilote et anime un réseau scolaire de 492 établissements homologués par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, répartis dans 137 pays. L'**AEFE** s'est également vu confier la gestion du réseau des établissements étrangers labellisés *LabelFrancÉducation* par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) qui comprend 209 établissements répartis dans 44 pays.

Considérant :

- le grand nombre d'actions de coopération internationale conduites par la Fondation *La main à la pâte*, sous l'égide de l'Académie des sciences, auprès des systèmes éducatifs et de la communauté scientifique à l'étranger, notamment par l'organisation d'actions de formation, l'expertise des programmes et ressources développés pour l'enseignement des sciences à l'école, la mise à disposition de documents pédagogiques et scientifiques produits en France – tout ceci avec le concours ou à la demande des postes diplomatiques français ;
- le soutien précédemment apporté à cette initiative par l'AEFE au sein du réseau d'enseignement français à l'étranger, par l'organisation de stages de formation à l'enseignement des sciences au bénéfice des enseignants de ce réseau et l'encouragement apporté auprès des enseignants pour l'utilisation des outils et du matériel préconisés par *La main à la pâte* ;
- la convention quadriennale signée le 1^{er} janvier 2017 entre l'Académie des sciences, la Fondation *La main à la pâte* et le ministère de l'Éducation nationale, précisant notamment « l'objectif [de développement] de l'impact, en Europe et dans le monde, de l'expertise développée en France concernant l'enseignement des sciences et sa rénovation, notamment au niveau de l'école primaire et du secondaire dans l'esprit de *La main à la pâte* » ;
- le soutien accordé par la communauté scientifique internationale à l'enseignement des sciences, en particulier l'intérêt et l'engagement exprimés sur ce sujet par les Académies des sciences, l'InterAcademy Partnership (IAP), l'InterAmerican Network of Academies of Sciences (IANAS), le Network of African Science Academies (NASAC), All European Academies (ALLEA) et les grandes organisations internationales (UNESCO, ICSU, OCDE), intérêt manifesté par le grand nombre de conférences organisées dans le monde sur ce sujet depuis 1998 ;
- l'importance d'un enseignement scientifique de qualité à tous les niveaux de l'enseignement fondamental dans le cadre du rôle assigné à l'éducation en réponse aux enjeux du changement climatique, rôle récemment réaffirmé par la communauté internationale à travers les Objectifs du Développement Durable et l'Accord de Paris (article 12).

Les deux parties conviennent des points suivants :

Article 1 : objet de la convention

La Fondation *La main à la pâte* et l'AEFE décident de développer leur collaboration visant à promouvoir les actions citées ci-dessous de *La main à la pâte*. La présente convention a pour objet de définir le cadre général ainsi que les modalités de collaboration entre les deux partenaires.

Article 2 : nature de la collaboration

Les différentes actions de partenariat s'effectueront dans le cadre :

- de diffusions d'outils et de ressources pédagogiques proposés par la Fondation *La main à la pâte* ;
- de l'organisation, par l'AEFE, s'agissant de son réseau, ou par la Fondation, s'agissant de ses partenariats internationaux, d'activités de développement professionnel des enseignants et de leurs formateurs, dans le cadre de la formation continue, si des besoins ont été identifiés dans les zones.

Article 3 : engagements de la Fondation *La main à la pâte*

La Fondation *La main à la pâte* s'engage à :

- informer le service pédagogique de l'AEFE des missions et déplacements des experts de la Fondation à l'étranger ;
- donner la possibilité aux établissements scolaires homologués qui le souhaitent, sous réserve d'acceptation par le partenaire local de *La main à la pâte*, de participer aux formations organisées par la Fondation et ses partenaires locaux au bénéfice principal des enseignants et formateurs du système éducatif local. Ces formations étant organisées pour des groupes de 30 personnes, l'éventuelle participation de personnels des établissements homologués sera limitée à un maximum de 3 par formation (cela dans le cas où une demande de formation a été identifiée et validée en amont par les comités de pilotage de mutualisation de l'Agence) ;
- mettre gracieusement à disposition de l'AEFE certaines des ressources pédagogiques élaborées, relevant notamment des « projets thématiques » de la Fondation accessibles en ligne (<http://www.fondation-lamap.org/projets>) ;
- associer certains collèges relevant de l'AEFE au projet des Collèges pilotes *La main à la pâte* conduit par la Fondation, à la demande de l'AEFE et/ou des chefs d'établissement (<http://www.fondation-lamap.org/fr/colleges-pilotes>) ;
- faire participer les élèves des établissements AEFÉ qui le souhaitent aux prix annuels de *La main à la pâte* les concernant (www.prixlamap.fr), sous réserve que l'invitation en France d'éventuels lauréats puisse être prise en charge par les établissements scolaires du réseau de l'AEFE.

Article 4 : engagements de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger

L'AEFE s'engage à :

- informer les établissements homologués concernés de l'intervention des experts de *La main à la pâte* dans le système éducatif local, dans le cas où la Fondation aura prévenu au préalable l'AEFE de leurs déplacements ;
- diffuser dans son réseau les ressources pédagogiques proposées par *La main à la pâte*, et notamment les projets thématiques ;
- diffuser dans son réseau le lancement et l'annonce des prix annuels de *La main à la pâte*, dans la mesure où l'AEFE en sera informée en amont par la Fondation (www.fondation-lamap.org/fr/page/116/les-prix-de-la-main-a-la-pate).

Article 5 : suivi de la convention

Un correspondant est désigné au sein de l'AEFE et au sein de l'équipe de la Fondation *La main à la pâte* (Responsable du Pôle valorisation et diffusion de l'expertise et des relations internationales) afin d'assurer le suivi de cette collaboration. Le calendrier des actions conjointes est établi pour chaque année scolaire et un bilan est réalisé annuellement.

Article 6 : durée et renouvellement

La présente convention prend effet à la date de signature par les parties pour une durée de trois ans. Elle pourra être renouvelée par reconduction expresse pour une durée équivalente, après avoir effectué un bilan commun des actions menées.

Article 7 : modifications

Toute modification à la présente convention fera l'objet d'un avenant dûment approuvé par les parties.

Article 8 : résiliation

Chacune des parties pourra résilier la convention, de plein droit, à tout moment et avec un préavis de trois mois, au cas où l'autre partie manquerait gravement à ses obligations contractuelles. Cette résiliation devra être précédée d'une mise en demeure par lettre recommandée.

Article 9 : différends éventuels

En cas de litige ou différend sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de le résoudre à l'amiable. En cas de désaccord persistant, son règlement sera porté devant le Tribunal administratif de Paris.

Fait en deux exemplaires, à Paris, le *8 novembre 2017*

Le président de la Fondation <i>La main à la pâte</i>  Daniel Rouan	Le directeur de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger  Christophe Bouchard
--	---

Fondation La main à la pâte

43 rue de Rennes
75006 PARIS
Tél: (0)1 85 08 71 79
Fondation de coopération scientifique
Siret: 539 538 645 00026 - APE 9499Z